

Evolutions du portail petits producteurs

Version 4.6 : prise en compte de l'arrêté du 9 mai 2017

- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle
- Très confidentielle

Parution au Journal Officiel du 10/5/17

L'arrêté "S17" est entré en vigueur le 11/5/17

- Toute demande transmise à partir de cette date relève donc du S17
- Et de nouveaux éléments doivent être fournis à Enedis pour obtenir la complétude

10 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 22 sur 396

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

Arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale

NOR : DEVR1712972A

S17 : pièces à collecter

2 pièces ne sont plus exigées dans le nouvel arrêté :

- plan cadastral et attestation de moyens financiers

Et 4 nouvelles sont apparues :

- **Titre de propriété** (du bâtiment concerné) → systématique
- **Contrat de mise à disposition de la toiture** → le cas échéant si producteur ≠ propriétaire
- **Document d'architecte** → le cas échéant dans certains cas d'exception prévus en annexe 3 de l'arrêté : "Règles pour établir les contours des sites d'implantation"
- **Certificat installateur** → systématique dès le 1/10/17 (pour < 9 kWc)
toutes puissances à partir de 2018

Nota :

- à partir de 2018, pour obtenir la complétude il devra également être réglé à l'acheteur obligé un montant de :
 - 360€ pour une puissance installée supérieure à 9 et jusqu'à 36 kWc
 - 1000€ au-delà de 36 kWc

S17 : nouvelles données à collecter

4 données géodésiques délimitant le champ PV

7° les coordonnées géodésiques WGS84, exprimées au format DMS (XX°YY'ZZ.Z'' N/S/E/O) des points extrémaux de l'installation (4 points représentatifs) ;

Références des affaires intervenant dans le calcul de la valeur Q

- Y compris quand au final cette valeur est nulle (quand les installations concernées font l'objet d'un document d'architecte → voir TR11)
- Référence raccordement et référence du contrat d'achat (quand l'acheteur obligé l'a déjà communiquée)

Pour les entreprises :

- Leur type : ME / PME / ETI / GE (de la micro à la grande entreprise)
- Leur code NACE (4 chiffres) et leur forme juridique

Fin de l'étape transitoire

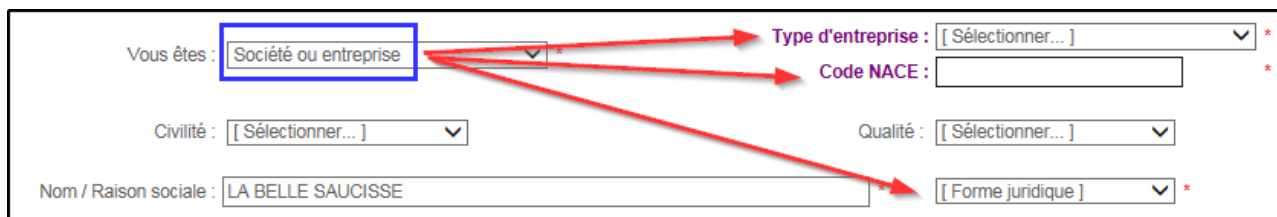
Elle consistait, en attendant l'adaptation du portail, à collecter un formulaire "complement-OAPV-v2.xls" dans l'ancien emplacement dédié au plan cadastral

Au 11 juillet 2017, Enedis adapte les écrans du portail et met fin à cette période transitoire :

- Il n'y a plus de fichier complémentaire à placer dans le portail
- Mais il en faut toujours un pour les demandes hors portail, jusqu'à l'adaptation du formulaire de demande...

Onglet "Producteur" : cas d'une société

3 nouveaux champs doivent être renseignés pour une société :



Vous êtes : Société ou entreprise *
Civilité : [Sélectionner...]
Nom / Raison sociale : LA BELLE SAUCISSE *
Type d'entreprise : [Sélectionner...] *
Code NACE : [] *
Qualité : [Sélectionner...]
Forme juridique : [Forme juridique] *

Type d'entreprise :

- [Sélectionner...]
- Micro Entreprise
- Petite ou Moyenne Entreprise
- Entreprise de Taille Intermédiaire
- Grande Entreprise

Code NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne)

Code à 4 chiffres au format 99.99

liste sur <http://www.insee.fr/fr/information/2406147>

Forme juridique de l'entreprise :

- [Forme juridique]
- EARL
- EIRL
- EURL
- GAEC
- GIE
- SA
- SARL
- SAS
- SASU
- SCEA
- SCI
- SEP
- SNC
- Association
- EI
- EPA
- PROF LIB
- SARL U
- SCA
- SCM
- SCOP
- SCP
- SCS
- SEL
- SCS
- SEM
- SIVU
- SMC

Onglet "Producteur" : cas d'une CT / service d'état

Vous êtes : *

Code structure dans portail CHORUS PRO, pour l'envoi de la facture des frais de raccordement :

SIRET du budget : *

Code engagement :

Code service :

Nouveau : données CHORUS PRO

- Enedis doit émettre ses factures à destination de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics par voie électronique
- Pour cela, il nous faut a minima le SIRET (14 chiffres) de l'entité qui réceptionne les factures...
- ...et le cas échéant le code EN (n° de marché ou bon de commande) et le code SE (service payeur de la facture)
- Adresse du site : chorus-pro.gouv.fr

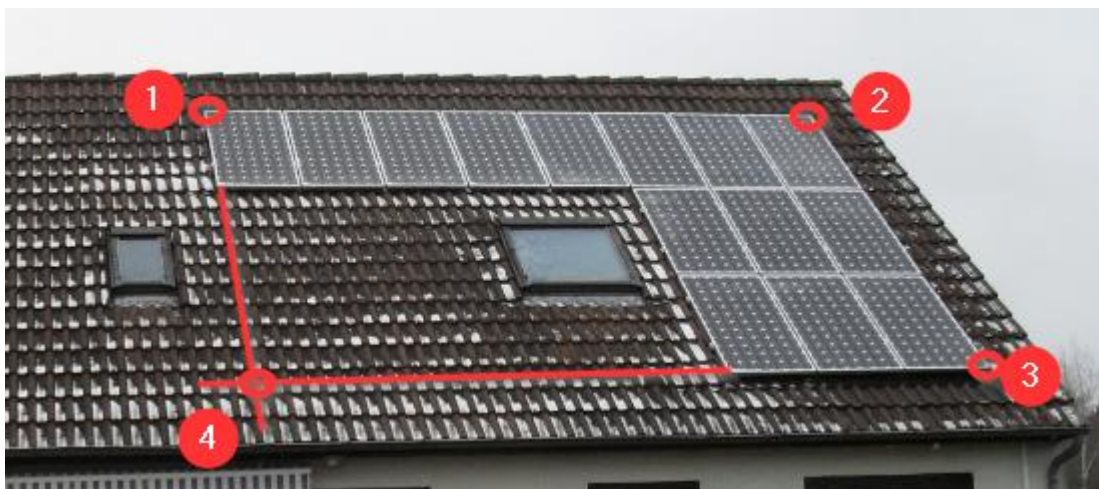
Exit : convention tripartite

- Elle permet de régler par prélèvement automatique les frais TURPE annuels relatifs au contrat CRAE.
- Le n° de l'éventuelle convention existante ne sera plus collecté : votre gestionnaire de contrat prendra contact avec vous après la mise en service pour vous proposer ce service et établir si besoin une telle convention.

Les coordonnées géodésiques

Coordonnées Géodésiques										
Point 1 :	Latitude :	<input type="text" value="42"/>	°	<input type="text" value="22"/>	'	<input type="text" value="36.4"/>	"	N		
	Longitude :	<input type="text" value="05"/>	°	<input type="text" value="03"/>	'	<input type="text" value="01.0"/>	"	E	▼	
Point 3 :	Latitude :	<input type="text" value="42"/>	°	<input type="text" value="22"/>	'	<input type="text" value="36.2"/>	"	N		
	Longitude :	<input type="text" value="05"/>	°	<input type="text" value="03"/>	'	<input type="text" value="01.2"/>	"	E	▼	
Point 2 :	Latitude :	<input type="text" value="42"/>	°	<input type="text" value="22"/>	'	<input type="text" value="36.2"/>	"	N		
	Longitude :	<input type="text" value="05"/>	°	<input type="text" value="03"/>	'	<input type="text" value="01.1"/>	"	E	▼	
Point 4 :	Latitude :	<input type="text" value="42"/>	°	<input type="text" value="22"/>	'	<input type="text" value="36.3"/>	"	N		
	Longitude :	<input type="text" value="05"/>	°	<input type="text" value="03"/>	'	<input type="text" value="01.1"/>	"	E	▼	

Les coordonnées demandées sont celles de 4 points extrêmes du champ PV, soit les extrémités du trapèze (généralement un rectangle) dans lequel se trouvent tous les panneaux



Onglet "Site de production"

Photos et plans de l'installation existante
(voir les recommandations sur l'aide en ligne)

Joindre de 2 à 4 photos du branchement existant ou du site prévu :



Photo 1 :   *









Photo 2 :   *

Photo 3 :

Photo 4 :

Plan de situation :   *

Plan de masse avec en OA-PV, identification du bâtiment support de l'installation :   *

Autre plan :  

Rappels :

- Le **plan de situation** du terrain permettant de localiser le projet dans son environnement : le plan fourni pour la déclaration préalable ou le permis de construire (avec un repère sur le site concerné) convient parfaitement ;
- Le **plan de masse** indique les limites de la parcelle, l'emprise de l'éventuel bâtiment concerné et l'emplacement existant ou souhaité du coffret Enedis en limite de parcelle, ainsi que du compteur de production (ne pas oublier de préciser l'échelle).

Nouveau :

- Dans le cadre de l'arrêté du 9 mai 2017, ce plan de masse doit également identifier sans ambiguïté le **bâtiment support de l'installation PV** ; cette pièce est à préparer avec soin, l'arrêté ne permettant pas de modifier le choix de ce bâtiment après qualification de l'affaire ; Enedis recommande la fourniture d'un plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr) pour ce plan de masse ;
- Il n'y a plus lieu de fournir de "fichier complément OA-PV" : les nouvelles données de l'arrêté seront dorénavant collectées dans l'onglet "Spécifications production"

Onglet "Spécifications production" 1/2

Nouveautés en obligation d'achat photovoltaïque

Définissez avec soin cette puissance installée : l'arrêté du 9 mai 2017 n'autorise sa modification, après qualification de l'affaire, que dans la limite des seuils d'éligibilité aux tarifs !

Attention : ce choix "autre" interdit l'éligibilité à l'obligation d'achat

Attention : la réponse à cette question est obligatoire ! En cas de réponse "Non", merci de préciser alors qui est le propriétaire du bâtiment (se référer au titre de propriété)

The screenshot shows a web form for photovoltaic production specifications. It includes several input fields and checkboxes. Blue arrows point from red text boxes to specific parts of the form: one to the power selection fields, one to the 'Autre' option, one to the 'Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation' question, and one to the 'Titre de propriété' field.

Puissance(s) crête(s) installée(s) :

En intégration au bâti (S11 : IAB) : kWc *

Sans intégration au bâti, mais respectant les critères généraux d'implantation (S11 : ISB) : kWc *

Autre (au sol ou ne respectant pas les critères généraux d'implantation) : kWc *

Technologie des panneaux : *

Valeur Q : kWc

Attestation d'architecte : Parcourir...

Autres installations intervenant dans le calcul de la valeur Q Oui Non

Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation : Oui Non

Propriétaire du bâtiment : *

Contrat de mise à disposition de la toiture : Parcourir... *

Surface totale des panneaux : m2 *

Titre de propriété du bâtiment support de l'installation : Parcourir... *

Le dernier avis d'imposition foncière ou une attestation notariée de propriété sont acceptés comme titre de propriété

Onglet "Spécifications production" 2/2

zoom sur la valeur Q

L'arrêté du 9 mai 2017 impose de fournir avec sa demande les numéros d'affaire de raccordement des installations prises en compte pour le calcul de la valeur Q, même si cette dernière est nulle au final grâce à la fourniture d'une attestation d'architecte

Pour déclarer ces numéros :

- Choisir "Oui" comme réponse à la question : "autres installation intervenant..."
- Cliquer sur le "+" vert pour faire apparaître autant que nécessaire, de nouvelles lignes de numéros d'affaires
- Le n° d'affaire raccordement apparait en en-tête de tous nos courriers et dans le §3 des CP du CRAE

3 Caractéristiques du raccordement

Conformément à la proposition de raccordement N° 7267738301 a du raccordement sont les suivantes :

- L'en-tête "BTA" de votre contrat d'achat est pré-remplie : vous n'avez plus à la saisir
- Si vous ne connaissez pas encore des n° d'affaire raccordement, signalez-le à Enedis avec une saisie par convention de "999" ; les bonnes valeurs doivent nous être communiquées ensuite dès que disponibles !

Valeur Q 3.72 kWc

Attestation d'architecte : C:\Users\lf4071 Parcourir...

Autres installations intervenant dans le calcul de la valeur Q Oui Non

N° aff.raccordement : 2254689412

N° contrat d'achat (si connu) : BTA 444444

999 BTA

L'attestation d'architecte

Elle est à fournir suivant le modèle-type préparé par EDF-OA et disponible sur le site d'EDF-OA (www.edf-oa.fr) ou sur simple demande auprès des accueils Enedis

Ce document n'est pas "symétrique" : il faut bien une attestation propre à chacune des installations

MODELE D'ATTESTATION D'ARCHITECTE CONTRAT « S17 »	
Nom de l'installation ou du projet d'installation :	
Numéro d'affaire de raccordement (si connu) :	
Numéro de contrat réseau CARD ou CRAE (si connu) :	
Numéro du contrat d'achat (si connu) : BTA.....	
Je soussigné(e), Madame / Monsieur, atteste sur l'honneur et sans réserve, en ma qualité d'architecte, inscrit au tableau régional d'architectes de (<i>indiquer le Conseil de l'Ordre</i>) que :	
le bâtiment¹ :	
o Nom du bâtiment :	
o Adresse du bâtiment :	
o Eléments d'identification du bâtiment	

Affaires initialisées avant le 11 juillet 2017

Merci de vérifier l'onglet "spécification de production" avant transmission !

- S'il avait déjà été complété et enregistré, il continuera à paraître valide (le voyant de l'onglet "est au vert")



- Pourtant les nouvelles données de cet onglet n'auront pas été correctement renseignées !

Ces demandes non conformes seront rejetées par les accueils raccordement d'Enedis

- Et il faudra ressaisir la demande...